

# *Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires*

Bernin, France  
23 Mars 2018



soitec

# Disclaimer

*Ce document a été préparé par Soitec (la « Société ») le 23 mars 2018 dans le cadre de l'Assemblée Générale de ses actionnaires réunie le même jour au siège social.*

*Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Il s'agit uniquement d'informations publiques.*

*L'activité commerciale et la situation financière de la Société sont décrites dans le Document de Référence 2016-2017 de la Société, enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 4 juillet 2017 sous le visa n°D.17-0720 (le « Document de Référence ») et dans le rapport semestriel 2017-2018 de la Société publié le 29 novembre 2017. Des copies du Document de Référence et du rapport semestriel 2017-2018 sont disponibles en versions française et anglaise auprès de la Société et peuvent également être consultées et téléchargées sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)).*

*Votre attention est attirée sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du Document de Référence. Une revue de ces facteurs de risques a été conduite après la clôture de premier semestre de l'exercice 2017-2018 et aucun nouveau risque n'a été identifié. Ce document contient des informations sommaires et doit être lue conjointement avec le Document de Référence et avec le rapport semestriel 2017-2018. En cas de divergence entre ce document et le Document de Référence ou le rapport semestriel 2017-2018, le Document de Référence ou, le cas échéant, le rapport semestriel 2017-2018, prévaudra.*

*L'information contenue dans ce document n'a pas été vérifiée de manière indépendante. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude ou au caractère complet des informations et des opinions contenues dans ce document. Les informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à la date des présentes. Ni la Société, ni ses actionnaires ni aucune de ses filiales, conseillers ou représentants légaux ne peuvent être tenus responsables pour toute perte découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou en lien avec ce document.*

*Ce document contient certaines déclarations prospectives. Ces éléments prospectifs concernent les perspectives, les développements futurs et la stratégie future de la Société et sont basés sur des analyses des prévisions de bénéfices et des estimations des montants non encore déterminables. Par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes en ce qui a trait aux événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ne pas se matérialiser pas à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les performances futures de la Société.*

*La position financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de la Société, ainsi que les tendances dans le secteur dans lequel la Société opère, peuvent différer considérablement de celles contenues dans ce document. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie de la Société et le développement dans le secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce document, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou du développement futurs de la société.*

*La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de corriger toute déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui peut survenir après la date du présent document. En outre, la survenance de l'un des risques décrits au chapitre 4 du document de référence peut avoir un impact sur ces éléments prospectifs.*

*Ce document ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres de la Société dans un pays quelconque. Ce document, ou une partie de celui-ci, ne doit pas constituer la base ou être invoqué dans le cadre de tout contrat, engagement ou décision d'investissement.*

*Notamment, ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l'achat, la souscription ou la vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption de l'enregistrement en vertu de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Ni la Compagnie ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique de titres de la Société aux États-Unis.*

# Agenda



- 1** Introduction du Directeur Général
- 2** Présentation des résolutions par le Président
- 3** Vote des résolutions



# M. Paul Boudre

---

*Directeur Général*

# Eléments clés

1

Une forte croissance pour l'industrie des semi-conducteurs, portée par de nombreuses applications

2

Soitec bénéficie d'un positionnement unique pour capturer les divers composants de la croissance de l'industrie des semi-conducteurs

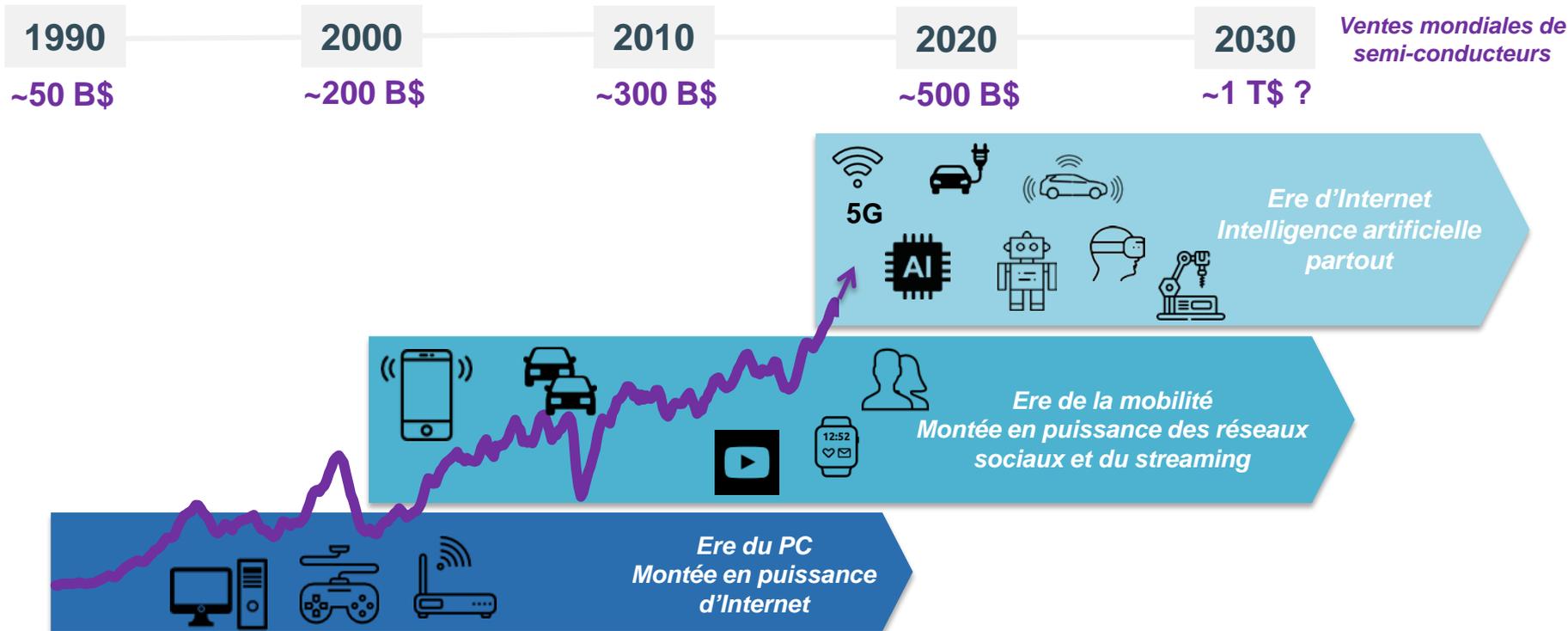
3

L'empreinte de Soitec devrait croître significativement dans plusieurs marchés à forte valeur ajoutée

4

Ambitions pour 2022 – Marché adressable x3 à x6

# L'industrie des semi-conducteurs portée désormais par plusieurs marchés



Sources: SIA/WSTS Monthly Sales, Sept. 2017. Soitec.

# Les semi-conducteurs portent l'innovation dans de nombreuses industries

## Mobilité améliorée pour de nouveaux usages et 5G



## Véhicules autonomes, nouveau standards



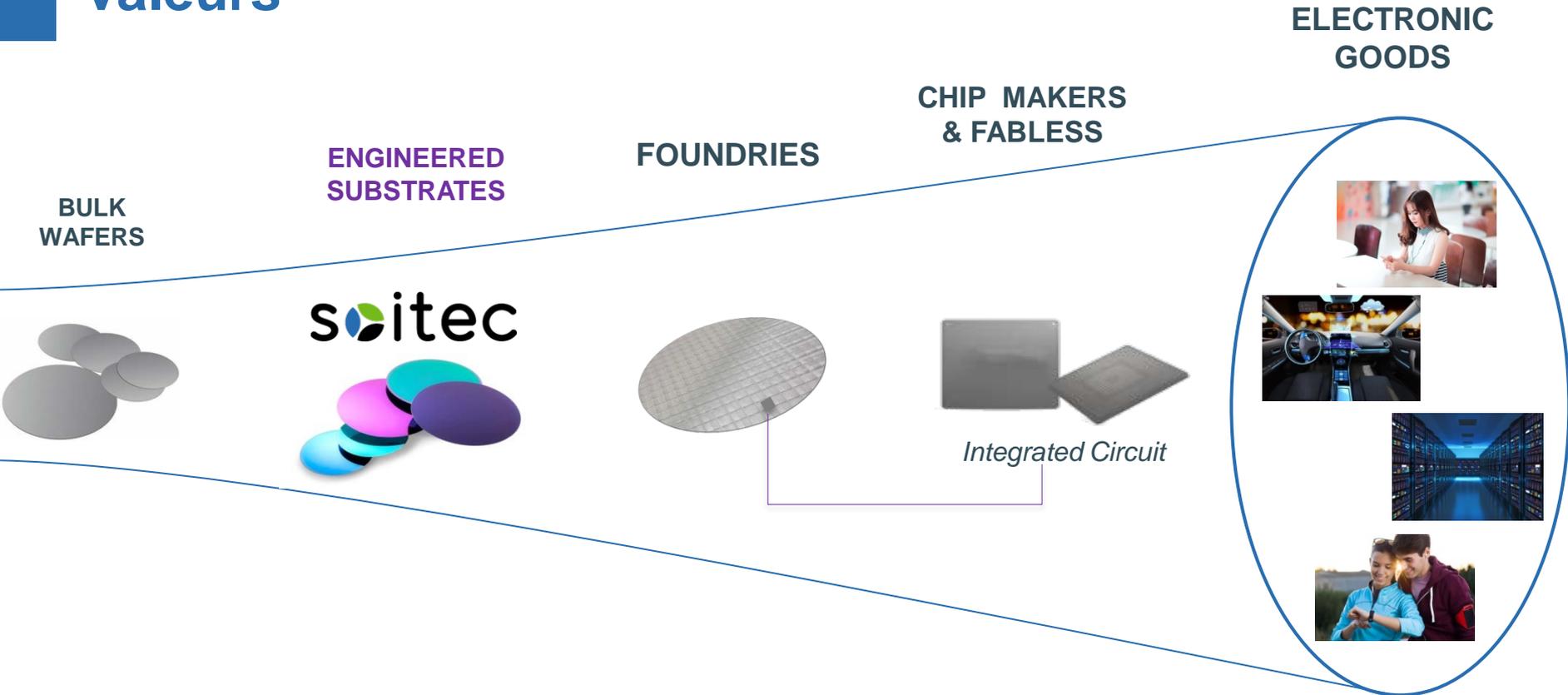
## Intelligence artificielle dans notre quotidien



## Réalité augmentée et virtuelle, plus qu'un gadget



# Soitec, une position stratégique dans la chaîne de valeurs



# Soitec résout des problèmes complexes pour l'industrie des semi-conducteurs

2 « Business Units »

## Digital

FD-SOI

Imager-SOI

Photonics-SOI

## Communication & Puissance

RF-SOI

Power-SOI

New engineered substrates

Proposition de valeur unique



Longer battery life



High reliability



Outstanding Performance



Optimized cost

4 marchés finaux stratégiques



Smartphones



Automotive



Cloud infrastructure



Internet of Things

# L'empreinte de Soitec attendue en forte croissance sur chaque marché final

## Smartphones



~20 mm<sup>2</sup>



2017

>100 mm<sup>2</sup>



2022

## Automobile



~100 mm<sup>2</sup>



2017

>200 mm<sup>2</sup>



2022

## Infrastructure pour le Cloud



~80 mm<sup>2</sup>



2017

>400 mm<sup>2</sup>



2022

## Internet des Objets



<10 mm<sup>2</sup>



2017

~50 mm<sup>2</sup>

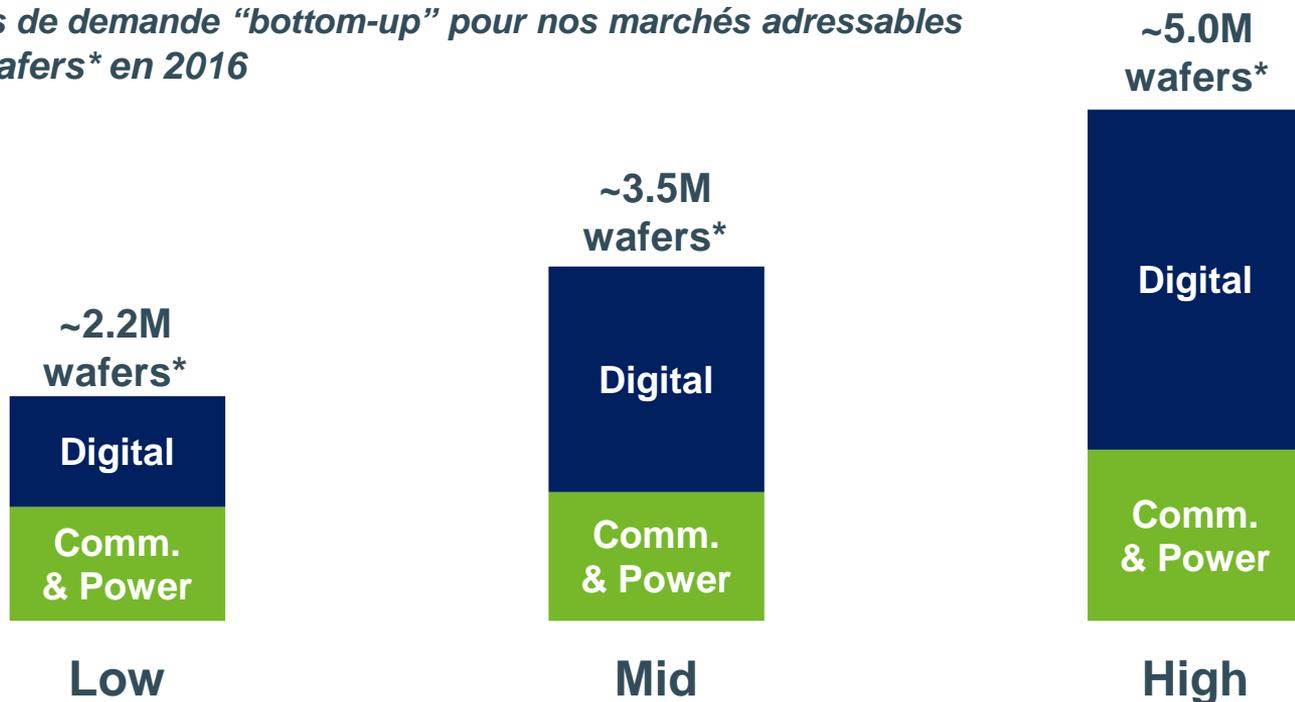


2022

# Ambitions pour 2022

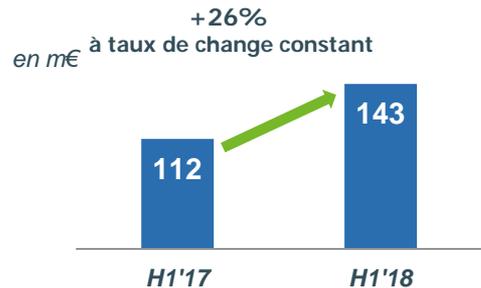
## Marché adressable x3 à x6 vs 2016

Scénarios de demande “bottom-up” pour nos marchés adressables  
~ 800k wafers\* en 2016



# Poursuite de l'amélioration significative de la profitabilité au premier semestre

## Accélération de la croissance du CA



## Forte amélioration de la marge brute



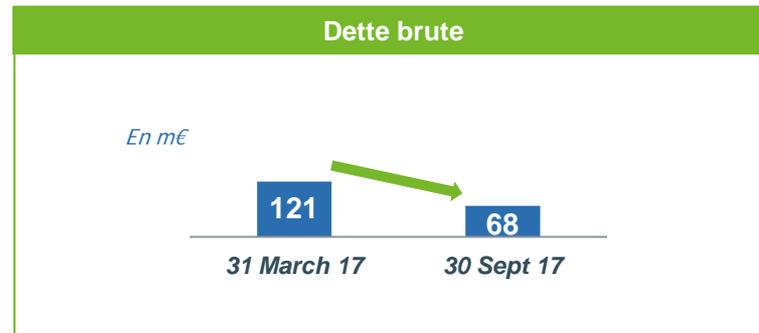
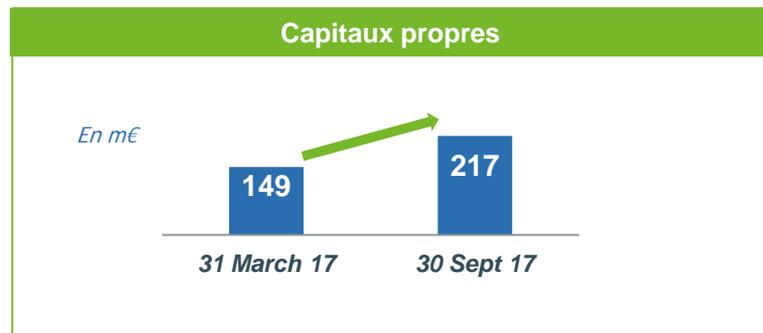
## Amélioration significative du résultat opérationnel courant



## Forte augmentation du résultat net



# Poursuite du renforcement du bilan au premier semestre



# Guidance pour l'exercice fiscal 2017-2018

## › **Chiffre d'affaires 2017-2018 attendu en hausse d'environ 25 % à taux de change constants**

- › Demande robuste pour les produits RF-SOI grâce à l'adoption croissante du standard « LTE avancé » dans les nouvelles générations de smartphones
- › Demande soutenue pour les produits Power-SOI grâce à l'automobile et l'électro-ménager
- › Ventes de plaques 300mm attendues en forte hausse, soutenues par les ventes des nouveaux produits (RF-SOI, FD-SOI, "Emerging SOI")

## › **Marge d'EBITDA 2017-2018 pour l'Electronique attendue autour de 25 %**

- › Profitabilité opérationnelle soutenue sur le site de Bernin I, opérant à pleine capacité
- › Levier opérationnel fort à Bernin II, porté par un taux d'utilisation attendu autour de 50 % vers la fin de l'année 2017-2018 / début de l'année fiscale 2018-2019



# Questions / Réponses

---

# Agenda

- 
- 1 Introduction du Directeur Général
  - 2 Présentation des résolutions par le Président**
  - 3 Vote des résolutions

# Résolutions du ressort de l'AGO

## PREMIERE RESOLUTION

*Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »*

- Apurement total des pertes antérieures accumulées s'élevant à environ 865 millions d'euros
- Imputation sur les primes d'émissions s'élevant à environ 926 millions d'euros
- Situation bilancielle assainie dès la clôture de l'exercice 2017-2018

## DEUXIEME RESOLUTION

*Ratification de la cooptation de Thierry Sommelet en qualité d'administrateur*

- Nomination en remplacement de Bpifrance Investissement, démissionnaire
- Intervenue par cooptation décidée par le Conseil d'administration le 29 novembre 2017
- Pour la durée restant à courir du mandat de Bpifrance Investissement, soit jusqu'à l'issue de l'AG convoquée en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 2018-2019
- Election en tant que Président du Conseil d'administration intervenue le 29 novembre 2017

# Résolutions du ressort de l'AGO

## TROISIEME RESOLUTION

### *Ratification de la cooptation de Nabeel Gareeb en qualité d'administrateur*

- Nomination en remplacement de Xi Wang, démissionnaire
- Intervenue par cooptation décidée par le Conseil d'administration le 29 novembre 2017
- Pour la durée restant à courir du mandat de Xi Wang, soit jusqu'à l'issue de l'AG convoquée en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 2018-2019
- Nomination comme membre du Comité de la Stratégie

## QUATRIEME RESOLUTION

### *Approbation de la rémunération totale versée à Victoire de Margerie, précédente Présidente du Conseil d'administration, au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 mars 2018*

- « Say on pay » ex-post (loi Sapin II)
- Approbation par l'AG du versement à Victoire de Margerie de 30 378 euros bruts de jetons de présence au titre de l'exercice 2017-2018

# Résolutions du ressort de l'AGE

## CINQUIEME RÉOLUTION

*Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions*

- Loi de finances pour 2018 : réduction de 10 points du taux de cotisation sociale patronale (20 % vs. 30 %)
- Nouveau taux applicable aux actions dont l'attribution gratuite est autorisée par une décision d'AGE intervenue après la publication de la loi de finances pour 2018, soit après le 31 décembre 2017
- Annulation de l'autorisation accordée au Conseil d'administration le 26 juillet 2017 et remplacement par une nouvelle autorisation de même nature, afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau taux
- Durée de validité de l'autorisation : 24 mois

## SIXIEME RÉOLUTION

*Pouvoir pour les formalités*

# Agenda

- 1 Introduction du Directeur Général
- 2 Présentation des résolutions par le Président
- 3 **Vote des résolutions**



# Merci !

---

*Follow us on:*

 Soitec  
 @Soitec\_FR / @Soitec\_EN  
 Soitec

*For more information, visit us at:*

 [www.soitec.com](http://www.soitec.com)

Steve Babureck

Investor Relations Officer

[Steve.babureck@soitec.com](mailto:Steve.babureck@soitec.com)